

votants, 11,664 inscrits). Revenu à la Chambre, il vota l'ordre du jour du 24 novembre 1877 contre le ministère éphémère de M. de Rochebouët, soutint celui de M. Dufaure, et mourut pendant la session.

BANNEVILLE (GASTON-ROBERT MORIN, MARQUIS DE), ministre des affaires étrangères en 1877, né le 26 avril 1818, mort à Paris le 13 juin 1881, entra de bonne heure dans la carrière diplomatique, fut attaché d'abord au ministère (1835), puis à l'ambassade de Londres (1840) et à celles de Berne et de Munich. Il occupait dans cette dernière les fonctions de secrétaire, quand la Révolution de 1848 lui fit donner sa démission, et le rendit momentanément à la vie privée. Adversaire des institutions républicaines, il accepta de servir le second Empire, fut envoyé comme secrétaire successivement à Naples (1852) et à Vième (1856). En 1859, il assista en qualité de second plénipotentiaire aux conférences de Zurich. Il fut plus tard titulaire de l'ambassade de Berne, et représenta quelque temps le gouvernement impérial auprès du pape. Nommé à Vième en 1871, il prit sa retraite deux ans après. Les circonstances dans lesquelles le portefeuille des affaires étrangères lui fut offert sont particulières : le maréchal de Mac-Mahon, après l'insuccès de l'acte du 16 mai et la démission de MM. de Fourton, de Broglie, Decazes, Caillaux, Brunet, etc., ne pouvant se résoudre tout d'abord à prendre de nouveaux ministres dans la majorité républicaine de la Chambre, songea à la constitution d'un cabinet « d'affaires », choisi tout entier hors du Parlement, et dont la présidence fut confiée au général de division M. de Grimaudet de Rochebouët. C'est dans ce cabinet, formé le 23 novembre 1877, que M. le marquis de Banneville fut, pour quelques jours, ministre des affaires étrangères. Très mal accueilli par la Chambre des députés qui dès le lendemain, déclara par 315 voix, dans un ordre du jour motivé, qu'elle « ne pouvait entrer en rapport » avec eux, les membres du cabinet Rochebouët estimèrent, le 7 décembre, que leur dignité leur faisait un devoir de se retirer ; ils furent alors remplacés par le ministère parlementaire de M. Dufaure. M. de Banneville n'avait d'ailleurs signalé son court passage aux affaires par aucun acte politique important.

BANSARD DES BOIS (ALFRED-ALEXANDRE), député de 1881 à 1885, né à Rémalard (Orne), le 29 avril 1848, appartint quelque temps à l'administration des contributions directes, qu'il quitta, après avoir recueilli un héritage, pour se consacrer à la politique. Les républicains du département de l'Orne l'éluèrent d'abord conseiller général pour le canton de Belême, puis député de la 1^{re} circonscription de Mortagne. Rallié ostensiblement à la République, le représentant de cette circonscription, M. Dugué de la Fauconnerie, venait de donner sa démission pour solliciter de ses électeurs l'approbation de sa conduite. M. Bansard des Bois obtint contre lui, le 6 mars 1881, 6,659 voix sur 11,988 votants et 14,214 inscrits. Ses premiers votes à la Chambre furent quelquefois d'accord avec ceux des radicaux ; mais ayant été réélu le 21 août de la même année avec 6,537 voix contre 5,876, données à M. de Lévis-Mirepoix, légitimiste, il s'attacha jusqu'en 1885 à la politique de M. Jules Ferry, et vota : pour l'expédition du Tonkin, pour le maintien de l'ambassadeur près du pape,

pour le maintien du budget des cultes, contre l'élection du Sénat par le suffrage universel. Il fut porté sur la liste républicaine, mais sans succès, lors du renouvellement de la Chambre le 4 octobre 1885. Le dernier élu de la liste conservatrice, son ancien concurrent, M. de Lévis-Mirepoix, eut 45,479 voix. M. Bansard des Bois venait ensuite avec 41,276 suffrages.

BANYULS-FOURADES. — Voy. MONTFERRÉ (CHEVALIER DE).

BAR (JEAN-ÉTIENNE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Anneville-sur-Mer (Manche), le 3 décembre 1749, mort à Thionville (Moselle), le 3 mars 1801, était avocat à Thionville avant la Révolution, et greffier de la municipalité de cette ville, lorsqu'il fut élu, le 8 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Moselle, à la pluralité des voix sur 301 votants. Il siégea à la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, au 3^e appel nominal, ne dit que ces mots : « Louis mérite la mort. » Envoyé en mission à l'armée du nord, à la fin de 1793, il annonça à la Convention la levée du blocus de Maubeuge, et, de retour à Paris, devint secrétaire de l'Assemblée après le 9 thermidor, et prit la parole pour demander de suspendre toute radiation de la liste des émigrés, dont les jacobins signalaient alors la rentrée.

Il entra au Conseil des Anciens, le 17 nivôse an IV, où il protesta contre l'admission de Job-Aymé (Voy. Aymé) au corps législatif, en sortit en 1797, et fut envoyé, le 1^{er} prairial an V, comme commissaire près les tribunaux du département du Bas-Rhin. Favorable au coup d'état de brumaire, il fut nommé, le 28 floréal an VIII, président du tribunal civil de Thionville, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

BAR (ADRIEN-AIMÉ-FLEURY COMTE DE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849 et sénateur du second Empire, né à Thiais (Seine), le 13 décembre 1783, mort à Paris, le 24 décembre 1861. Engagé volontaire en 1805, il gagna ses premiers grades dans les campagnes de Portugal et d'Allemagne, fut grièvement blessé à Bautzen (1813), et resta quelque temps en captivité. Il se battit ensuite à Waterloo, à la tête d'un régiment de ligne. Demeuré au service sous la Restauration, il prit part à la guerre d'Espagne (1823) ainsi qu'à la conquête de l'Algérie (1830). Nommé maréchal de camp, puis lieutenant-général, il se distingua devant Cherchell où il battit Abdel-Kader, et devint le principal lieutenant du maréchal Bugeaud ; plusieurs fois même, il le suppléa comme gouverneur général de l'Algérie. Mis à la retraite avec le grade de général de division en 1848, il montra peu de sympathie pour le gouvernement républicain, et accepta d'être le candidat des monarchistes dans le département de la Seine, lors des élections complémentaires du 8 juillet 1849 à la Législative.

Il s'agissait de remplacer un certain nombre de représentants, Ledru-Rollin, Félix Pyat, et autres, élus dans plus d'un département et dont l'option avait déterminé quelques vacances. La liste républicaine fut battue, et celle des conservateurs, où figurait le général de Bar avec Benjamin Delessert, Ferdinand Barrot, etc., passa tout entière. Élu par 122,894 voix sur 234,588 votants et 373,800 inscrits, M. de Bar vota avec la majorité, seconda les vues du

Président, et se déclara : *pour* l'expédition romaine, *pour* la proposition du général Baragucy d'Hilliers tendant à abolir la gratuité de l'École polytechnique, *contre* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* la loi organique sur l'enseignement (loi Falloux), etc. Après le coup d'état de décembre, il fut appelé à faire partie du Sénat; il y siégea jusqu'à sa mort parmi les partisans dévoués du régime impérial, et concourut au vote de la loi de sûreté générale.

BARA (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents et membre du Tribunal, né le 22 septembre 1760, mort à une date inconnue, était commissaire près de l'administration centrale du département des Ardennes, lorsqu'il fut élu par ce département député au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an VI. Partisan du coup d'état de brumaire, il fit partie, le 19 frimaire an VIII, de la Commission des Cinq-Cents dite Commission intermédiaire chargée d'organiser le gouvernement issu de la constitution de l'an VIII. Nommé au Tribunal, à sa création, et maintenu en 1802, il prit quelquefois la parole, notamment au commencement de l'an IX, pour approuver le maintien des lois qui avaient prononcé la confiscation des biens des émigrés, comme propre à sauvegarder l'existence de la République. Il revint d'ailleurs sur cette opinion, quand Napoléon ne la trouva plus conforme aux intérêts de sa politique. On croit qu'après la suppression du Tribunal, il siégea au parquet du tribunal des Ardennes.

BARADA (JEAN-PIERRE), député de 1831 à 1848, né à Auch (Gers), le 19 mars 1780, mort à Montégut (Gers), le 22 mars 1872. Avocat, puis conseiller municipal à Auch, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 1^{er} collège électoral du Gers. Il se rangea de suite dans la majorité ministérielle. Réélu les 21 juin 1834 et 4 novembre 1837, il ne cessa de voter avec la majorité conservatrice dont il faisait partie. Après les élections du 2 mars 1839, qui le renvoyèrent au Palais-Bourbon, il tenta de se rapprocher du centre gauche, et vota quelque temps avec MM. Dufaure et Passy; cette velléité d'opposition prit fin au moment de la nomination de M. Barada au poste de conseiller-maître à la Cour des Comptes. A dater de cette époque jusqu'à la révolution de février, c'est-à-dire dans les législatures de 1839, 1842 et 1846, où il siégea comme l'élu de la presque unanimité des votants de sa circonscription, il fut le fidèle soutien des ministres, et s'associa autant qu'il le put à la politique de Guizot : il vota (1845) *pour* le paragraphe de l'adresse qui avait pour but d'excuser, en l'approuvant, la solution de l'affaire Pritchard. Ce paragraphe était ainsi conçu :

« Des incidents qui, au premier moment, semblaient de nature à troubler les bons rapports de la France et de l'Angleterre, avaient ému vivement les deux pays et appelé toute l'attention de notre gouvernement. Nous sommes satisfaits d'apprendre qu'un sentiment réciproque de bon vouloir et d'équité a maintenu entre les deux Etats cet heureux accord qui importe à la fois à leur prospérité et au repos du monde. »

M. Barada, que la révolution de 1848 avait fait rentrer dans l'obscurité, fut retraité le 27 août 1864, comme conseiller-maître à la Cour des Comptes. Il avait été élu conseiller général du Gers, le 22 juin 1833.

BARAGNON (NUMA-PIERRE-JOSEPH), député de 1854 à 1857, né à Nîmes, (Gard), le 4 octobre 1797, mort à Nîmes le 23 septembre 1871, d'une famille d'ancienne bourgeoisie de Nîmes, était avocat dans cette ville en 1821, et devint bâtonnier de l'ordre en 1830. Il entra cette même année dans l'administration, comme conseiller de préfecture, poste qu'il occupa jusqu'à son élection comme député en 1854. Le 2 février 1854, il fut élu député au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription du Gard, en remplacement de M. Currier, nommé receveur général, par 12,830 voix sur 12,947 votants et 39,678 inscrits; il siégea avec les bonapartistes libéraux, et présida, en juillet 1855 les commissions des nouveaux impôts.

Avant accepté, en 1857, le poste de préfet, il renonça à son mandat de député. Chevalier de la Légion d'honneur en 1844, il fut nommé officier du même ordre en 1852, et fut mis à la retraite comme préfet le 12 juin 1867.

BARAGNON (PIERRE-JOSEPH-LOUIS-NUMA), fils du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député en 1877, et sénateur depuis 1878, né à Nîmes (Gard), le 24 novembre 1835; élève de l'abbé d'Alzon, il hérita de l'esprit remuant de ce prêtre distingué d'ailleurs, et débuta dans la vie politique en faisant, comme légitimiste, de l'opposition au gouvernement de Napoléon III. Avocat à Nîmes, il y devint conseiller municipal, collabora à plusieurs feuilles catholiques de la région, entre autres à l'*Indépendance du Midi*. Au moment de la guerre, il organisa la garde nationale du Gard, et fit partie, après le 4 septembre, de la commission municipale provisoire de Nîmes : il avait fait, à cette occasion, une profession de foi républicaine. « République et patrie, écrivait-il le 6 septembre, sont deux expressions inséparables; attaquer l'une serait perdre l'autre. » Il écrivait encore : « La République, c'est le gouvernement de tous, la France maîtresse de ses destinées, la liberté reconquise. » Il ajoutait enfin : « La victoire est facile, quand le drapeau qui va marcher au-devant de l'ennemi est le drapeau de la République ». Elu, le 8 février 1871, représentant du Gard à l'Assemblée nationale, il alla cependant siéger à droite et devint un des principaux orateurs du parti monarchiste. Il avait d'ailleurs, comme candidat à la députation, été patronné par les conservateurs. En février 1872, il alla à Anvers avec M. Ernoul porter le manifeste légitimiste et le projet de constitution au comte de Chambord, qui le reçut plus que froidement. Il compta parmi les adversaires les plus ardents du gouvernement de Thiers, et, dans la séance du 24 mai 1873, il prit l'initiative de proposer, aussitôt après l'adoption de l'ordre du jour Ernoul, une séance de nuit pour mettre plus vite les ministres en demeure de donner leurs démissions. Membre du comité des Six, il avait longuement élaboré et préparé cette victoire de la Droite. Plus tard, il fit aussi partie du comité des Neuf, qui s'était donné pour mission de rendre la couronne au comte de Chambord. Rapporteur de l'élection de M. Ranc dans le Rhône, il fut chargé, quelques jours après, d'appuyer également, comme rapporteur, la demande en autorisation de poursuites contre ce député, ancien membre de la Commune de Paris en 1871. Il fut appelé, le 23 novembre 1873, au poste de sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, lorsque M. de Broglie remplaça M. Beulé. En cette qualité, il eut à défendre devant l'Assemblée la loi des maires et surtout à l'appliquer. Il se montra le collaborateur dévoué de M. de Bro-

glie, contresigna la révocation d'un très grand nombre de maires républicains, et prononça, à l'occasion de cette loi, un mot resté célèbre et qui lui fut souvent reproché dans la suite : « Il faut que la France marche... »

La chute de M. de Broglie n'entraîna pas celle de son sous-secrétaire d'Etat, qui se borna à échanger sa situation à l'Intérieur contre la situation analogue au ministère de la Justice. Il eut là une altercation assez violente avec son ministre, M. Tailland, au sujet de décorations étrangères qu'il avait obtenues à l'insu de son supérieur hiérarchique et dont la variété lui valut, à Nîmes, le surnom de *Calvaire*; mais il ne résigna ces fonctions qu'après le vote sur l'ensemble des lois constitutionnelles (25 février 1875). M. Baragnon fut un instant candidat lors des premières élections sénatoriales de 1876; mais il n'affronta pas le scrutin. Aux élections législatives du 20 février 1876, il posa sa candidature à Uzès, où il échoua avec 7,920 voix contre M. Mallet, républicain, élu par 11,233 suffrages. Elu après le 16 mai, à la dissolution de la Chambre, par 12,408 voix (le député sortant en obtint 10,202) il vit son élection invalidée, et M. Mallet reprit définitivement son siège, le 7 juillet 1878. Le Sénat l'élut sénateur inamovible, par 157 voix, le 15 novembre de la même année. Il a pris souvent la parole dans cette Assemblée. En mai 1880, dans la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur, il demanda pour les diplômes délivrés par les jurys mixtes la même valeur que pour les diplômes délivrés par les facultés de l'Etat, proposa, en janvier 1881, de retirer au ministre de la justice la présidence du tribunal des conflits, attaqua vivement (juin 1883) la disposition testamentaire de la loi sur les enterrements civils, sous prétexte qu'« après avoir aboli la religion d'Etat, on allait créer une irréligion d'Etat »; critiqua (juillet 1883) le principe et certaines dispositions de la loi Martin-Feuillée sur la réforme de la magistrature, et présenta un amendement tendant à soustraire les magistrats du parquet, légalement amovibles, aux éliminations autorisées; dans la discussion de la loi municipale (février 1884, il protesta contre les sectionnements arbitraires de communes produisant des majorités factices, et défendit, en août, au Congrès, le principe du grand *quorum* nécessaire pour la revision des lois constitutionnelles. En décembre 1888, il adressa une question au gouvernement au sujet de la révocation de M. Gilly, comme maire de Nîmes (après la publication de son livre : *Mes dossiers*), et d'un certain nombre de conseillers municipaux de cette ville qui faisaient cause commune avec lui, et obtint la promesse que des élections nouvelles se feraient immédiatement. Dans la dernière session, M. Baragnon a voté, le 13 février 1889, *contre* le rétablissement du scrutin uninominal, le 18 février *contre* la proposition de loi Lisbonne restrictive de la liberté de la presse, le 29 mars *contre* la loi érigeant le Sénat en haute cour de justice pour connaître des attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire Boulanger).

BARAGUEY D'HILLIERS (ACHILLE, COMTE), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-49 et sénateur du second Empire, né à Paris, le 6 septembre 1795, mort à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales), le 6 juin 1878, était le fils d'un général du premier Empire, qui mourut après la campagne de Russie, disgracié par Napoléon. Destiné dès son enfance au métier militaire, il entra en

1807 au Prytanée et fut, en 1812, nommé sous-lieutenant aux chasseurs à cheval. A la suite de la campagne qui fut si funeste à son père, il devint aide de camp du maréchal Marmont et fit, en cette qualité, la guerre d'Allemagne en 1813; à Leipsig, un boulet de canon lui emporta le poignet gauche. Capitaine en février 1814, il se rallia aux Bourbons après la chute de Napoléon, refusa de servir ce dernier pendant les Cent-Jours et ne reprit son grade qu'après Waterloo. Promu chef de bataillon au 9^e de ligne le 26 février 1818, il prit part, en 1823, à l'expédition d'Espagne et devint, deux ans après, lieutenant-colonel. La prise d'Alger, à laquelle il concourut, lui valut ensuite les épaulettes de colonel (31 août 1830). Puis le gouvernement de Juillet lui confia le commandement en second de l'Ecole de Saint-Cyr. Il régnait alors (1832) dans cette maison une certaine agitation démocratique; Baraguey d'Hilliers la réprima avec une rigueur dont le pouvoir lui sut gré; parmi les élèves exclus par lui de l'Ecole se trouvait M. de Tréveneuc, alors républicain, et qui devait être plus tard son collègue monarchiste à l'Assemblée constituante. Investi bientôt du commandement en chef de l'Ecole, il l'exerça jusqu'en 1840; il avait été fait maréchal de camp, le 29 septembre 1836. Il fut envoyé plusieurs fois en Algérie, combattit avec le maréchal Bugeaud, dont il était le second, et avec le duc d'Angoulême, qu'il eut sous ses ordres, et gagna le rang de lieutenant-général (1843). Mais, nommé commandant supérieur de Constantine, il éprouva quelques échecs et fut rappelé en France; cette disgrâce momentanée prit fin en 1847. La Révolution de février le trouva inspecteur général de l'infanterie. Il accepta du gouvernement provisoire le commandement de la division militaire de Besançon; mais les sentiments hostiles qu'il ne dissimula en aucune circonstance à l'égard du gouvernement républicain ne devaient lui attirer que la confiance des monarchistes. Ils le nommèrent, le 23 avril 1848, représentant du Doubs à la Constituante, le 5^e sur 7, avec 31,933 voix (67,322 votants, 78,670 inscrits). Quelques républicains modérés lui avaient aussi donné leurs voix. Devenu, dès son arrivée à l'Assemblée, un des chefs les plus actifs de la droite, il ne se borna pas à voter avec elle : *contre* les clubs, *pour* le cantonnement, *pour* l'état de siège, *pour* les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière, *pour* l'expédition de Rome et *contre* l'annistie des transportés; il fut mêlé aux travaux du comité dit de la rue de Poitiers, dont il fut président, et mit son influence au service des projets de restauration monarchique. Toutefois son vote sur la question de la présidence de la République (7 octobre 1848) est à noter : il se sépara de la droite et vota *pour* l'amendement Grévy. Adversaire du général Cavaignac, qui lui offrit vainement, aux journées de juin, un commandement et une part dans la répression des insurgés, il se prononça (25 novembre) *contre* l'ordre du jour déclarant que le général avait bien mérité de la patrie. Rallié sans réserve au prince-président, il fut, tant à la Constituante qu'à la Législative où l'envoyèrent, le 13 mai 1849, 34,913 suffrages; un des plus ardents défenseurs de la politique de l'Elysée. Il vota constamment avec la majorité antirépublicaine et fut plusieurs fois son porte-paroles, notamment, le 5 novembre 1849, quand il fit adopter une proposition abolissant la gratuité absolue des Ecoles polytechnique et de Saint-Cyr. Louis Napoléon, qui voulait se l'attacher plus étroitement encore, le mit (novembre 1849) à la tête

du corps d'armée de Rome, en remplacement du général d'Hautpoul; il y travailla à consolider l'autorité du pape, qu'il réintégra dans sa capitale (12 avril 1850). De retour en France, il fut appelé, en 1851, après la destitution retentissante du général Changarnier, à commander l'armée de Paris. La majorité de l'Assemblée prit quelque ombrage de cette nomination, et les protestations de respect et de dévouement que lui adressa Baragüey d'Hilliers ne l'empêchèrent pas de manifester sa défiance en renversant le ministère Baroche. Son mandat de député ne lui permit de conserver ces fonctions militaires que six mois, jusqu'à la promulgation de la loi sur les incompatibilités parlementaires. Il concourut au coup d'état de décembre, fit partie (1851-52) de la commission consultative et fut chargé, sous l'Empire, dès le début de la guerre de Crimée, d'un commandement important. C'est lui qui, à la tête du corps expéditionnaire de la Baltique, emporta d'assaut Bomarsund (16 août 1854). Cette victoire lui valut le grade de maréchal de France (28 août). Baragüey d'Hilliers entra, par suite, au Sénat dont il devint peu après vice-président. Pendant la guerre d'Italie, en 1859, le 1^{er} corps de l'armée française, placé sous ses ordres, ouvrit les hostilités par l'heureux combat de Montebello et la prise de Melegnano (8 juin). Le maréchal eut aussi une part considérable à la bataille de Solferino (24 juin). Nommé (juillet 1870) commandant de Paris, qui venait d'être mis en état de siège, il fut presque aussitôt, sur sa demande, déchargé de ces fonctions à l'avènement du ministère Pailhao. En 1871, il présida la commission d'enquête sur les capitulations, ainsi que le conseil de guerre qui eut à juger, en 1872, le général Cremer. Les dernières années de sa vie se sont passées dans la retraite. Il était grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 11 décembre 1850.

BARAIL (FRANÇOIS-CLAUDE DU), ministre de la guerre en 1873-74, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 28 mai 1820, s'engagea volontairement à l'âge de dix-neuf ans et devint sous-lieutenant trois ans après. Il se distingua en Algérie, notamment à la prise de la Smala d'Abdel-Kader, et fut décoré pour ce fait d'armes (1843). Lieutenant après Isly, chef de bataillon en 1853, lieutenant-colonel en 1854, colonel en 1857, il fut promu général de brigade le 2 juillet 1863, commanda la 1^{re} brigade de cavalerie de la garde impériale, et passa enfin général de division le 23 mars 1870. Prisonnier à Metz, il fut envoyé en Allemagne. A son retour de captivité, il demanda et obtint un commandement dans l'armée de Versailles qui opérait contre la Commune. Il fut fait, pendant la guerre civile (avril 1871), grand officier de la Légion d'honneur. Après la chute de Thiers au 23 mai, le premier cabinet formé par le maréchal de Mac-Mahon, comprit, comme ministre de la guerre, le général du Barail. Il resta en fonctions un an, ne prit aucune mesure importante et ne se signala que par son interdiction aux troupes de rendre les honneurs militaires à quiconque, soldat ou membre de la Légion d'honneur, étant enterré sans l'assistance des ministres d'un culte. Il dut prendre la parole à l'Assemblée sur cette même question des honneurs militaires, à propos de l'enterrement civil d'un représentant, M. Brousses : son inexpérience de la tribune fut remarquée. Le 24 mai 1874, M. du Barail donna sa démission de ministre et céda son portefeuille au

général de Cissey; placé à la tête du 9^e corps d'armée (Tours), où il resta jusqu'à sa mise à la retraite, il fut encore président de la Commission des manœuvres de la cavalerie. Dans le ministère conservateur du 24 mai, M. du Barail avait représenté l'élément impérialiste; quand il eut quitté le service actif, il se rejeta avec plus d'ardeur encore dans le bonapartisme militant. Aux élections du mois d'octobre 1885, il fut le candidat malheureux des conservateurs monarchistes de la Seine. Il est aujourd'hui à la tête des comités impérialistes qui reconnaissent pour chef et pour prétendant le prince Victor-Napoléon.

BARAILLER (JEAN-FÉLIX-EUGÈNE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Abbeville (Somme), le 3 mars 1822, avocat à Paris, fut élu, comme partisan très modéré des institutions républicaines, représentant de la Dordogne à l'Assemblée constituante, le 4 juin 1848. (Une élection partielle avait eu lieu à cette date, dans le département, afin de remplacer Lamartine, qui avait opté pour la Seine.) Il fit partie de la majorité, vota pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps et pour le maintien de l'état de siège, approuva, le 16 avril 1849, l'expédition de Rome, vota pour la proposition Rateau, et ne vota guère avec la gauche que dans deux scrutins importants : pour la suppression de l'impôt du sel (27 décembre 1848) et contre l'augmentation de 50,000 francs au traitement du président de la République. Non réélu à la Législative, M. Barailler est devenu depuis étranger à la politique.

BARAILON (JEAN-FRANÇOIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an VIII, né à Chambon (Creuse), le 12 janvier 1743, mort à Chambon le 14 mars 1816, était médecin à Chambon, avant 1789, puis juge de paix en 1790, et fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Creuse, à la pluralité des voix (le procès-verbal d'élection ne mentionne pas de chiffres). Il siégea d'abord parmi les modérés, dénonça le premier l'ambition de Robespierre, et attaqua l'administration de Pache, ministre de la guerre. Dans le procès de Louis XVI, il répondit, au 2^e appel nominal : « Je demande que, si l'on condamne Louis à mort, la sanction soit renvoyée au peuple. » Au 3^e appel nominal : « Je vote, dit-il, non comme juge, car je déclare d'erechef que je ne le suis point, que je n'entends point l'être, mais comme représentant de la nation et pour son intérêt. Je demande en conséquence que Louis Capet soit d'abord condamné à la détention, et sauf à prendre par la suite telle autre mesure que la sûreté générale exigera à son égard. Mais pour prouver en même temps à toutes les *altesses* possibles que je les regarde comme une surcharge, comme une souillure dans le pays de l'égalité, je demande que l'on décrète, dans cette séance à jamais mémorable, la peine de l'ostracisme contre tous les Bourbons sans exception, et contre tout ce qui porte ou a porté le titre de prince en France. »

Le 11 mai 1793, il prit la parole pour proposer une amnistie en faveur des Vendéens qui mettraient bas les armes; le 9 septembre 1793, il provoqua la suppression des loteries, et, après la chute de Robespierre, se montra un des plus ardents contre les terroristes, parla en

faveur des prêtres détenus, et demanda qu'on célébrât par une fête patriotique l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI. En germinal an III, il fut nommé membre de la commission de l'instruction publique, présenta plusieurs rapports en cette qualité, et fut délégué comme médecin pour panser les défenseurs de la Convention, blessés au 13 vendémiaire.

Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Creuse au Conseil des Cinq-Cents, par 148 voix sur 218 votants; il était absent le 18 fructidor, mais il appiaudit à cette journée, et stimula le zèle du Directoire dans la poursuite de tous les agents contre-révolutionnaires; le 7 nivôse an VII, il accusa Grégoire de fanatiser la France par ses nombreuses correspondances comme évêque. Élu, le 24 germinal an VII, au Conseil des Anciens par son département, il se convertit aux opinions modérées, qui préparèrent son adhésion et son concours au coup d'état de brumaire et son entrée, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif dont il devint le président à la fin de l'an X. Sorti de cette Assemblée en 1806, il fut nommé substitut du procureur impérial à Chambon, puis procureur impérial au même tribunal. Au retour de l'île d'Elbe, en 1815, Barailon, qui venait d'être nommé président du collège électoral de la Creuse, vint complimenter l'Empereur sur ses nouveaux projets constitutionnels :

« Il était digne, dit-il, du prince qui a illustré le nom français par l'éclat des armes et par une grande supériorité de génie et de talents, d'améliorer nos institutions politiques; ce que vous avez fait annoncer assez que les sacrifices de l'autorité ne vous coûteront point quand il s'agira de la félicité publique : aussi l'amour du peuple s'alliera à son admiration pour Votre Majesté. »

Ce fut le dernier acte de la vie politique de Barailon, qui mourut moins d'un an après. Il a publié des *Recherches sur plusieurs monuments anciens du centre de la France*.

BARANTE (AMABLE - GUILLAUME - PROSPER BRUGÈRE, BARON DE), député de 1815 à 1816 et pair de France, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 10 juin 1782, mort à Dorat (Puy-de-Dôme), le 21 novembre 1866, entra à l'École polytechnique en 1799, en sortit en 1800, et débuta dans l'administration à Carcassonne, où son père était préfet. Surnuméraire au ministère de l'intérieur en 1802, il collabora au *Publiciste* et à la *Décade philosophique*, passa auditeur au Conseil d'État le 12 mars 1806, envoyé extraordinaire en Espagne le 9 août, intendant à Dantzic le 8 novembre et fut chargé d'une mission à Varsovie le 9 décembre de la même année. Nommé sous-préfet de Bressuire, le 8 juillet 1807, il fut souvent reçu au château de Clisson, à quelques kilomètres de sa résidence, par Mme de la Rochejaquelein, qui lui communiqua ses *Mémoires* sur les guerres de la Vendée, mémoires qu'il publia plus tard, en grande partie, en 1814, et dont on lui attribua longtemps à tort la rédaction.

Appelé à la préfecture de la Vendée le 1^{er} février 1809, il épousa, le 26 novembre suivant, Mlle d'Houdetot, petite-fille de la célèbre Mme d'Houdetot, amie de J.-J. Rousseau et de Saint-Lambert. Il publia, cette même année, un *Tableau de la littérature française au XVIII^e siècle*, qui eut de nombreuses éditions et mérita les éloges de Mme de Staël. Préfet de la Loire-Inférieure le 12 mars 1813, il se maintint à ce poste jusqu'au 20 mars 1815, et donna alors sa démission, par respect pour son ser-

ment. Après le retour de Gand, il fut nommé conseiller d'État et secrétaire général du ministère de l'intérieur, remplit le poste de ministre de l'intérieur par intérim, et, à l'arrivée de M. de Vaublanc, devint directeur-général des contributions indirectes. Élu député le 22 août 1815 dans deux départements, par le collège de département de la Loire-Inférieure, avec 79 voix sur 156 votants et 215 inscrits, et par le collège de département du Puy-de-Dôme avec 145 voix sur 226 votants et 287 inscrits, il siégea avec la minorité libérale dont MM. Royer-Collard et de Serre étaient les chefs. A la séance du 28 novembre, il protesta contre la proposition de M. Hyde de Neuville demandant à réduire le nombre des tribunaux et à suspendre l'institution royale des juges; le 25 novembre, il soutint la discussion du budget, comme commissaire du gouvernement, et remit en vigueur la législation des contributions indirectes, abrogée pendant les Cent-Jours.

Devenu inéligible par suite de l'ordonnance royale du 5 septembre qui fixait à 40 ans l'âge d'éligibilité, M. de Barante siégea à la Chambre comme commissaire du gouvernement, prit la parole dans la discussion de la loi Gouvion-Saint-Cyr sur le recrutement, et fit voter le monopole des tabacs. Élevé à la dignité de pair, le 5 mars 1819, M. de Barante n'abdiqua pas ses opinions libérales, et monta à la tribune dans la discussion de la loi destinée à réprimer les crimes et délits commis par la voie de la presse, pour déclarer qu'à son sens, les articles 6 et 7 de la Charte ne devaient point être entendus comme donnant à la religion catholique une situation privilégiée.

Le ministère de réaction qui succéda au ministère Decazes (17 février 1820), élimina M. de Barante du Conseil d'État, et lui offrit en échange l'ambassade de Danemark, qu'il refusa. Il se livra alors entièrement à ses travaux historiques tout en s'associant, à la Chambre haute, à l'opposition ferme et modérée que la minorité fit aux ministères de la Restauration sauf à M. de Martignac. Il commença, en 1824, la publication de son *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, qui lui ouvrit, en 1828, les portes de l'Académie française.

L'avènement de la monarchie de juillet parut réaliser son idéal politique; il vota constamment avec la majorité ministérielle, et fut envoyé comme ambassadeur à Turin en octobre 1830, et à Saint-Petersbourg en 1835. La Révolution de 1848 l'éloigna de la vie publique. M. de Barante est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui diffèrent de mérite et d'intérêt; nous citons : l'*Histoire de la Convention nationale* (6 vol. 1851-1853), l'*Histoire du Directoire* (3 vol. 1855), une *Vie de Royer-Collard*, des *Discours*, etc.

BARANTE (PROSPER - CLAUDE - IGNACE - CONSTANT BRUGÈRE, BARON DE), fils du précédent, député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant à l'Assemblée nationale de 1871 et sénateur de 1876 à 1882, né à Paris, le 27 août 1816, mort à Paris, le 10 mai 1889, débuta dans la diplomatie en 1837 comme attaché d'ambassade à Saint-Petersbourg auprès de son père, fut attaché au cabinet de M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, et nommé sous-préfet à Boussac, puis à Autun (1842), et chevalier de la Légion d'honneur en 1844. Préfet de l'Ardèche l'année suivante, il démissionna à la Révolution de 1848 et reentra dans la vie privée

jusqu'en 1863, date à laquelle il accepta le mandat de conseiller général du canton de Saint-Romy (Puy-de-Dôme). Le 1^{er} juin de la même année, il se présenta à la députation comme candidat de l'opposition dans la 5^e circonscription électorale du Puy-de-Dôme, et échoua avec 4,732 voix contre 11,342 données à son concurrent, M. Audrien. Plus heureux aux élections du 24 mai 1869, il fut élu par 13,069 voix sur 25,770 votants et 29,453 inscrits, contre M. Audrien, député officiel sortant, qui obtint 12,611 suffrages; il siégea au centre gauche et signa l'interpellation des 116, sur la nécessité de donner satisfaction aux sentiments du pays en l'associant d'une manière plus directe à la direction de ses affaires par la constitution d'un ministre responsable, et le droit pour le Corps législatif de régler les conditions organiques de ses travaux et ses communications avec le gouvernement (juillet 1869). Cette interpellation amena le sénatus-consulte libéral du 8 septembre. Réélu, le 8 février 1871, à l'Assemblée de Bordeaux, le 5^e sur 11, par 49,738 voix sur 96,000 votants et 170,401 inscrits, il prit place au centre droit, et vota : le 1^{er} mars 1871 pour les préliminaires de paix, le 16 mai pour les prières publiques, le 10 juin pour l'abrogation des lois d'exil, le 30 août pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, le 3 février 1872 contre le retour de l'Assemblée à Paris, le 24 mai 1873 pour l'acceptation de la démission de Thiers, le 10 juin pour l'approbation de la circulaire Pascal, le 24 juin pour l'arrêté contre les enterrements civils, le 21 novembre pour la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, le 4 décembre pour le maintien de l'état de siège, le 16 mars 1874 pour le ministère de Broglie renversé sur la question de priorité de la loi d'élections politiques sur la loi d'élections municipales, le 29 juillet contre la dissolution de l'Assemblée, le 30 janvier 1875 contre l'amendement Wallon, le 25 février pour les lois constitutionnelles.

Le 30 janvier 1876, M. de Barante, rallié à la Constitution, fut élu sénateur du Puy-de-Dôme par 295 voix sur 572 votants et 574 inscrits; il vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère du 16 mai 1877, et ne fut pas réélu au renouvellement de 1882. Il était président honoraire de la Société de secours mutuels de Thiers, et administrateur de la Compagnie de l'Est.

BARASCUD (ANTOINE-HIPPOLYTE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1881 et de 1885 à 1889, né à Saint-Affrique (Aveyron), le 10 juin 1819, avocat à Montpellier en 1844, quitta le barreau pour l'agriculture (1848), fut maire de Saint-Affrique et conseiller général en 1866. Il fit établir dans le pays de grands canaux d'arrosage qui améliorèrent un grand nombre de propriétés, et ayant acquis, de ce chef, une grande influence, se porta comme candidat de l'opposition en 1869, contre M. Calvet-Rogniat, qui fut élu.

Le 8 février 1871, il fut élu représentant à l'Assemblée nationale pour le département de l'Aveyron, le 1^{er} sur 8, par 62,321 voix sur 65,273 votants et 118,224 inscrits. Il siégea à la gauche modérée, entra dans plusieurs commissions et fut chargé du rapport sur l'élection du duc d'Anmale et du prince de Joinville. Le 20 février 1876, l'arrondissement de Saint-Affrique le réélu, une première fois par 10,635 voix sur 11,063 votants et 16,905 inscrits, et une seconde fois, le 14 octobre 1877, par 8,940 voix sur 13,809 votants et 17,063 inscrits, contre

M. Mallevalle (4,787 voix).

Il échoua, le 21 août 1881, dans le même arrondissement, avec 6,496 voix, contre M. Mallevalle, élu par 7,799 suffrages; mais, le 4 octobre 1885, porté sur la liste conservatrice, il fut élu le 2^e sur 6 avec 53,327 voix sur 94,179 votants et 118,271 inscrits. Dans ces différentes législatures, il a voté : le 1^{er} mars 1871, pour les préliminaires de paix; le 16 mai, pour les prières publiques; le 10 juin, pour l'abrogation des lois d'exil; le 30 août, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; le 3 février 1872, contre le retour de l'Assemblée à Paris; le 24 mai 1873, s'est abstenu sur la démission de Thiers; le 10 juin, a voté pour l'approbation de la circulaire Pascal; le 24 juin, s'est abstenu sur l'arrêté contre les enterrements civils; le 20 novembre, a voté pour la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon; le 4 décembre, pour le maintien de l'état de siège; le 16 mai 1874, pour le ministère de Broglie; le 29 juillet, contre la dissolution de l'Assemblée; le 30 janvier 1875, contre l'amendement Wallon; le 25 février, s'est abstenu sur l'ensemble des lois constitutionnelles. Dans la dernière session, il s'est prononcé : le 11 février 1889, contre le rétablissement du scrutin uninominal; le 14 février, pour l'ajournement indéfini du projet de révision des lois constitutionnelles (cluse du ministère Floquet); le 14 mars, contre la demande en autorisation de poursuites contre trois députés membres de la Ligue des Patriotes; le 2 avril, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; le 4 avril, contre la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger.

BARBANÇOIS (LÉON-FORMOSE MARQUIS DE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, puis sénateur du second Empire, né à Villegongis (Indre), le 24 mars 1792, mort à Tours (Indre-et-Loire), le 9 novembre 1863, était le fils du marquis Charles-Hélios de Barbançois, le célèbre agronome qui, le premier, importa les mérinos dans le centre de la France. Son père avait approché en 1815 de la vie parlementaire; comme président du collège électoral de l'Indre, il avait tenté, mais vainement, d'arriver à la députation. Avec plus de succès, Léon-Formose de Barbançois se présenta dans l'Indre lors de l'élection partielle du 7 janvier 1849, à l'Assemblée constituante, en remplacement de Bethmont, démissionnaire: il fut élu avec 14,255 voix sur 29,723 votants et 71,211 inscrits. Après avoir pris place à droite, il s'associa à la plupart des votes des monarchistes de l'Assemblée :

Le 1^{er} février 1849, contre les propositions d'amnistie générale;

Le 21 mars pour l'interdiction des clubs;

Le 16 avril, pour le crédit de 1,200,000 francs (expédition de Rome);

Le 11 mai, contre la demande de mise en accusation du président et de ses ministres.

Par exception, il vota avec la gauche :

Le 14 mai 1849, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher;

Le 18 mai, pour l'abolition de l'impôt des boissons.

Réélu à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, par le même département, le 3^e sur 5 avec 26,445 voix sur 50,133 votants et 73,546 inscrits, il ne cessa, jusqu'à la fin de la session, d'opiner avec la majorité de droite dont il faisait partie, approuvant et appuyant tous les actes du président L.-N. Bonaparte,

y compris le coup d'état, qui le fit sénateur (décret du 27 mars 1852). Il fut au Sénat le dévoué serviteur de la politique impérialiste, et concourut au vote de la loi de sûreté générale.

BARBANÇON (AUGUSTIN-JEAN-LOUIS-ANTOINE DUPRAT, MARQUIS DE), député à la Constituante de 1789, né à Paris, le 18 juin 1750, mort en émigration à Mannheim (Allemagne), le 19 mars 1797, était colonel et grand bailli lors de son élection comme député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Villers-Cotterets, le 13 mars 1789. Il fut du parti de la résistance, et protesta, le 30 juin, contre la réunion des trois Ordres, en ces termes :

« Le mandat du député de Villers-Cotterets par la noblesse portant le désir formel d'opiner par ordre, il doit, d'après le vœu exprimé dans son cahier, protester contre toutes délibérations par tête et demander acte à l'Assemblée des États-Généraux.

Le comte de Barbançon a l'honneur de demander cette acte à l'Assemblée.

Fait à Versailles, le 30 juin 1789.

Le comte de Barbançon ».

M. de Barbançon signa, en septembre 1791, les protestations contre les décrets de l'Assemblée, émigra, et fut fait maréchal de camp à l'armée de Condé, le 24 mars 1796, un an avant sa mort.

BARBAROUX (CHARLES-JEAN-MARIE), membre de la Convention, né à Marseille, le 6 mars 1767, exécuté à Bordeaux, le 25 juin 1794, fit ses études au collège de l'Oratoire et s'adonna un moment aux études scientifiques. Ses débuts au barreau de Marseille furent marqués par la défense d'une colonie de pêcheurs catalans établis près de la ville et qu'on voulait expulser; il réussit à les y maintenir. La Révolution l'entraîna alors dans la politique: il fut secrétaire de la commune de Marseille, et, en qualité d'envoyé extraordinaire de cette ville, vint déposer, le 27 juillet 1792, sur le bureau de l'Assemblée législative, les procès-verbaux des 23 sections de Marseille demandant la déchéance du roi et le renouvellement du pouvoir exécutif par le peuple. Ce fut dans ce voyage qu'il s'affilia au club des Jacobins et devint l'ami des Girondins qui y dominaient alors, surtout du ministre Roland. Barbaroux prit, avec les Marseillais, une grande part à la journée du 10 août; à son retour à Marseille, il fut nommé président de l'Assemblée électorale du département, et, le 5 septembre, élu membre de la Convention par les Bouches-du-Rhône à la quasi-unanimité de 775 voix sur 776 votants. Dans cette Assemblée, il ne manqua pas une occasion de dénoncer l'ambition de Robespierre et d'attaquer Marat, demanda qu'on poursuivît les massacreurs de septembre, exigea des règlements de comptes de la Commune de Paris, et proposa la dissolution des sections; il fit rendre des décrets établissant la responsabilité pécuniaire des fonctionnaires publics, la répartition des grains dans les départements du Midi; il vota contre l'emprunt forcé d'un milliard, contre la taxe des grains, et proposa des mesures économiques pour les travaux publics, les dépenses des armées, etc. Dans le procès de Louis XVI, il répondit, au 2^e appel nominal :

« Le serment que j'ai prêté dans l'Assemblée électorale des Bouches-du-Rhône de juger Louis Capet n'exclut pas la sanction du

peuple. Je vote donc pour cette sanction, parce qu'il est temps que le peuple des quatre-vingt-quatre départements exerce sa souveraineté, et qu'il écrase, par la manifestation de sa volonté suprême, une faction au milieu de laquelle je vois Philippe d'Orléans, et que je dénonce à la République, en me vouant avec tranquillité aux poignards de ses assassins (On murmure). J'ajoute que, comme dans des temps orageux, l'homme n'est pas sûr de voir le lendemain, je dois à moi-même de déclarer que le tyran m'est odieux, que j'ai fortement coopéré à le renverser du trône, et que je prononcerai contre lui la peine la plus sévère. Je dis *oui*. »

Au 3^e appel nominal, il dit :

« Je déclare que je vote librement, car jamais les assassins n'ont eu d'influence sur mes opinions. Louis est convaincu d'avoir conspiré contre la liberté. Les lois de toute société prononcent contre les conspirateurs la peine de mort. Je vote donc pour la mort de Louis; dans quelques heures je voterai pour l'expulsion de toute la race des Bourbons. »

Il avait demandé pour l'accusé la plus grande liberté de défense, et avait protesté contre la proposition de Robespierre de faire fusiller les défenseurs du roi. Robespierre ne lui pardonna pas son opposition constante, et, même avant le 31 mai, l'Assemblée recevait des pétitions réclamant la mise en accusation de Barbaroux: successivement secrétaire de l'Assemblée, membre du Comité de constitution, membre du Comité de salut public, dont il avait en vain demandé la dissolution et où il avait combattu la création du tribunal révolutionnaire, il s'était attiré la haine de la Montagne. Après la proscription du 31 mai, il gagna la Normandie et chercha à soulever les départements contre la Convention. Thuriot demanda contre lui un décret d'arrestation, et Saint-Just le fit déclarer traître à la patrie. La mort de Marat le fit accuser aussi sans preuves, de complicité avec Charlotte Corday, qu'il n'avait vue que deux fois à Caen, et qui lui gardait reconnaissance d'un service rendu à une de ses amies; la beauté remarquable de Barbaroux, qui avait déjà compromis Mme Roland, ne paraît point avoir touché le cœur de Charlotte. Poursuivi dans le Calvados, Barbaroux gagna Bordeaux par mer, et se cacha à Saint-Euilion avec Buzot et Pétion, chez un perruquier nommé Troquart. Après l'arrestation de Guadet et de Salles, la crainte de perdre leur hôte les fit partir de nuit pour Castillon. Entendant des cris de soldats, et se croyant poursuivis, Buzot et Pétion s'enfuirent dans les bois, et Barbaroux se brisa la mâchoire d'un coup de pistolet. Les soldats, qui n'étaient que des volontaires, accoururent au bruit, le transportèrent à Bordeaux, où, sur la constatation de son identité, la commission révolutionnaire le fit porter à l'échafaud, et exécuter. Il avait 27 ans.

BARBAROUX (CHARLES-OGÉ), fils du précédent, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849 et sénateur du second Empire, né à Marseille le 16 août 1792, mort à Vaux (Saône-et-Loire), le 5 juillet 1867, fit ses études au collège Louis-le-Grand et son droit à Aix. Nommé substitut du procureur impérial à Marseille pendant les Cent-Jours, il se fit inscrire au barreau de Nîmes après la chute de Napoléon, et débuta par la rédaction d'une pétition à la Chambre des députés, au nom de plusieurs familles de Nîmes, qui avaient eu quelques-uns de leurs membres tués pendant la réaction de juillet 1815. Cette pétition ne vit

jamais le jour, et attira à son auteur des haines violentes qui, deux fois, faillirent lui coûter la vie et l'engagèrent à se retirer à Paris. Là, il collabora à l'*Encyclopédie moderne*, publia une *Histoire des Etats-Unis d'Amérique* (1824), les *Mémoires d'un sergent* et une partie des *Mémoires* de son père, cachés par un ami dans le creux d'un chêne de la forêt de Montmorency.

Nommé par le gouvernement de juillet, le 31 août 1830, procureur-général à la cour royale de Pondichéry, il passa avec le même titre à l'île de la Réunion, puis à Alger (1848).

Élu représentant du peuple à l'Assemblée législative par l'île de la Réunion, le 28 octobre 1849, le 1^{er} sur 2, avec 5,398 voix sur 9,186 votants et 34,810 inscrits, il siégea à la droite de l'Assemblée, vota pour l'expédition de Rome et pour la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel. Partisan du coup d'état du 2 décembre, il fut l'un des défenseurs les plus zélés de la politique du second empire et fut nommé sénateur le 8 février 1858. Il était officier de la Légion d'honneur.

BARBAROUX, (JEAN-JOSEPH-ANTOINE-MARCEL), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Brignolles (Var), le 8 juillet 1803, mort à Brignolles, le 15 mars 1871, était docteur-médecin. Il fut élu sur la liste républicaine, le 8 février 1871, représentant du Var à l'Assemblée de Bordeaux, avec 28,316 voix sur 41,928 votants et 89,418 inscrits, mais ne siégea que peu de jours, étant mort le mois suivant. Son vote le plus important fut, le 1^{er} mars 1871, contre les préliminaires de paix. M. Barbaroux siégeait à la gauche radicale (Union républicaine). Il eut pour successeur, le 2 juillet, M. Dréo.

BARBARY DE LANGLADE (AUBIN), représentant à la Chambre des Cent-Jours, puis député de 1817 à 1820, né à Excideuil (Dordogne), le 1^{er} mai 1768, mort à Excideuil, le 7 septembre 1836, était officier de cavalerie au commencement de la Révolution, dont il adopta les idées. Il fut agent municipal, membre du conseil d'arrondissement et maire d'Excideuil. Député, le 17 mai 1815, par le collège de département de la Dordogne, à la Chambre des Cent-Jours, avec 45 voix sur 80 votants, il y vota, sans prendre jamais la parole, avec les libéraux constitutionnels. C'est la même nuance politique qu'il représenta, de 1817 à 1820, à la Chambre des députés de la Restauration, ayant été élu, le 20 septembre 1817, par le collège de département de la Dordogne (486 voix sur 896 votants). Il siégea au centre gauche, au « centre de gauche », comme on disait alors, et se prononça notamment, dans la session de 1819, contre la suppression de la liberté individuelle et de la liberté de la presse (lois d'exception) et pour le projet de loi sur les élections amendé.

BARBAULT DE LA MOTTE (DENIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Poitiers (Vienne), le 14 juillet 1769, mort en 1845, appartenait à la magistrature du premier Empire, de la Restauration et de la Monarchie de juillet, d'abord comme juge à Poitiers (7 décembre 1809), puis comme conseiller à la Cour (19 mai 1811), et comme premier président de Chambre (17 décembre 1818). Le 10 mai 1815, il fut nommé, par l'arrondissement de Poitiers, représentant à la Chambre des Cent-Jours, où il passa inaperçu. Rendu après la session à ses fonctions judiciaires, il mourut, sous Louis-

Philippe, président honoraire à la Cour de Poitiers, et chevalier de la Légion d'honneur.

BARBE (FRANÇOIS-PAUL), membre de la Chambre des députés, ministre de l'Agriculture en 1887, né à Nancy (Meurthe), le 4 février 1836, entré à l'École polytechnique en 1855, en sortit officier d'artillerie, mais donna sa démission en 1862 pour se livrer entièrement à l'agriculture et à l'industrie. Dans la guerre de 1870-71, il commanda l'artillerie pendant la défense de Toul et fut décoré; après la reddition de la ville, Gambetta le chargea d'établir, pour le service des armées, la première fabrique de dynamite. La paix conclue, il organisa des exploitations agricoles en Algérie et en Cochinchine, où il se livra surtout à la culture d'une plante textile, la ramie, et poursuivit avec M. Frémy des études sur les engrais chimiques. Il ne débuta dans la carrière politique qu'en 1885, aux élections générales; le scrutin de ballottage du 18 octobre, en Seine-et-Oise, lui donna 58,419 voix sur 119,995 votants et 153,342 inscrits: il passait le premier avec toute la liste radicale où figuraient, avec lui, MM. de Mortillet, Hubbard, Vergoin, Périllier, etc. Il siégea à la gauche radicale et vota constamment avec ce groupe. Lors de la formation laborieuse du ministère Rouvier (mai 1887), il se sépara de ses amis politiques pour accepter, dans la nouvelle combinaison ministérielle le portefeuille de l'Agriculture, fut vivement attaqué à ce sujet par la presse radicale, tomba avec le ministère en novembre suivant, lors du vote sur la proposition Colfavru (affaire Wilson), et revint à la gauche radicale. Dans la dernière session, il a voté: le 11 février 1889, pour le rétablissement du scrutin uninominal; le 14 février, s'est abstenu sur le projet de révision des lois constitutionnelles (chute du ministère Floquet); le 14 mars, a voté pour l'autorisation de poursuites contre trois députés membre de la Ligue des Patriotes; le 2 avril, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; le 4 avril, pour la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger.

BARBÉ-MARBOIS (FRANÇOIS, MARQUIS DE), député au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur, pair de France et ministre, né à Metz (Moselle), le 31 janvier 1745, mort à Paris, le 12 janvier 1837, était fils du directeur des monnaies de Metz, et après une éducation soignée, choisi par M. de Castries, ministre de la marine, comme précepteur de ses enfants, obtint de lui, plus tard, le poste de consul aux États-Unis, puis d'intendant à Saint-Domingue. Son administration économe et réformatrice lui valut des éloges du roi (juillet 1789). Il rentra en France en 1790 aux affaires étrangères; il fut adjoint à M. de Noailles, ambassadeur de France près la Diète de l'Empire, pour le règlement des droits des princes possessionnés en Alsace, et se reposa de la politique jusqu'à son élection au Conseil des Anciens par le département de la Moselle, le 25 vendémiaire an IV. Dans cette Assemblée, accusé d'avoir contribué à la déclaration de Pillnitz (août 1791) par laquelle l'empereur Léopold II et le roi de Prusse promettaient leur appui aux émigrés, il se défendit avec chaleur et obtint un vote favorable. Le 24 janvier 1796, il parla sur l'organisation de la marine sous une forme qui donne une idée singulière du style parlementaire d'alors: « Hâtons-nous de porter le désordre et le trouble dans ce gouvernement anglais qui

voudrait voir l'Océan desséché jusque dans ses abîmes, plutôt que d'en partager les fruits avec les autres habitants du globe; et puisqu'il est dévoré de la soif de l'or et des richesses, coupons, détournons tous les canaux, arrêtons toutes les sources qui servaient à le désaltérer.»

Secrétaire du Conseil, en septembre 1796, il tenta, à plusieurs reprises, d'obtenir des adoucissements à la loi de brumaire an IV, qui excluait des fonctions publiques les nobles et les parents d'émigrés. Dans des papiers saisis sur un agent royaliste, on le trouva désigné comme futur ministre; aussi fut-il, en fructidor an V, compris sur la liste des déportés, et transporté à la Guyane, puis, sur les sollicitations de sa femme, ramené à l'île d'Oléron, qu'il quitta pour rentrer à Paris après le 18 brumaire; il ne tarda pas à être nommé conseiller d'Etat le 5 thermidor an VIII, directeur du Trésor public le 5 ventôse an IX, ministre du Trésor public le 5 vendémiaire an X, quand cette direction fut érigée en ministère, grand officier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, grand-aigle le 13 pluviôse an XIII, et, la même année, président du collège électoral de l'Eure. En 1806, une mesure financière imprudente provoqua une baisse subite des fonds d'Etat; la force armée fut obligée d'intervenir contre la foule qui exigeait le remboursement des billets de banque; c'était au moment d'Austerlitz; Napoléon, à son arrivée à Paris, tança vertement son ministre: « Josep espérer, sire, dit Barbé-Marbois, que S. M. ne me prend pas pour un voleur? » — « Je l'aimerais cent fois mieux, répondit l'Empereur, la friponnerie à des bornes, la bêtise n'en a point. » Il resta en disgrâce jusqu'en 1808, et fut nommé alors président de la Cour des Comptes, et membre du Sénat conservateur, le 5 avril 1813. M. de Barbé-Marbois vota la déchéance de Napoléon, et le rétablissement de Louis XVIII, qui le nomma pair de France, le 14 juin 1814, conseiller honoraire de l'Université, et le confirma dans la présidence de la Cour des Comptes, le 27 février 1815. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon, résistant aux prières du général Lebrun, gendre de Barbé-Marbois, « qui, tenant tout de lui, avait montré un empressement d'ingratitude que la nécessité ne justifiait même pas », l'exila de Paris et le remplaça à la Cour des Comptes; mais il reprit cette fonction au retour des Bourbons, fut nommé président du collège électoral du Bas-Rhin, et, en août 1815, succéda à M. Pasquier comme garde des sceaux. Malgré son grand âge, il prit souvent la parole à la Chambre haute, et dans la discussion du projet de loi sur les cris séditieux, obtint, par une peinture saisissante des souffrances des transportés, de faire substituer la déportation à la mort. Dans le procès du maréchal Ney, il s'abstint, étant, comme ministre, un des accusateurs. Il quitta le ministère le 10 mai 1816 et retrouva la présidence de la Cour des Comptes qu'il occupa jus qu'en 1834. M. de Barbé-Marbois a publié de nombreux ouvrages historiques, économiques, littéraires, entre autres: *Julienne*, conte physique et moral (1869), traduit de l'anglais, *Essai de morale* (1772), *Culture du trèfle, de la luzerne et du sainfoin* (1792), *Essai des finances de Saint-Domingue* (1792), et une *Histoire de la Louisiane* (1829), dont l'Empereur l'avait chargé, en 1805, de traiter la cession aux Etats-Unis.

BARBEAU-DU-BARRAN (JOSEPH-NICOLAS),

membre de la Convention et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Magnan (Gers), le 3 juillet 1761, mort en exil, à Aassens, canton de Vaud (Suisse), le 16 mai 1816, était procureur-général syndic du département du Gers lors de son élection, par ce département, à la Convention, le 5 septembre 1792, avec 404 voix sur 413 votants. Il fut un des montagnards les plus ardents et les plus influents de l'Assemblée. Dans le procès de Louis XVI, il répondit, au 3^e appel nominal. « J'ai consulté la loi; elle me dit que tout conspirateur mérite la mort. La même loi me dit aussi que la même peine doit s'appliquer aux mêmes crimes: je vote pour la mort. » Président du club des Jacobins, membre du Comité de salut public, il fit condamner son collègue Asselin pour avoir reçu chez lui la marquise Lappé de Chauvy, que Du Barran fit également condamner à mort; envoyé en mission dans le Gers, il se signala par sa cruauté; il combattit pourtant Robespierre, mais pour le remplacer, sans y parvenir. Après le 9 thermidor, il lutta contre la réaction dont il craignait peut-être les justes retours, prit avec Carnot la défense de Billaud-Varenne et de Barrère, refusa de mettre en accusation les anciens membres du Comité de salut public; mais, impliqué dans la conspiration de prairial an III, il fut condamné à être déporté, et amnistié l'année d'après.

Après avoir vécu dans la retraite pendant la durée de l'Empire, il fut élu par le collège de département du Gers député à la Chambre des Cent-Jours; condamné à l'exil comme régicide par la loi du 12 janvier 1816, il se retira en Suisse où il mourut cinq mois après.

BARBEDETTE (PIERRE-LÉANDRE-HIPPOLYTE), député de 1878 à 1885, puis membre du Sénat, né à Poitiers (Vienne), le 17 mars 1827, étudia le droit et débuta dans la magistrature comme substitut du procureur impérial à la Rochelle, puis devint juge au même tribunal; il donna sa démission en 1870 pour protester contre la révocation de M. Chaudreau, président du tribunal de la Rochelle, prononcée par le gouvernement de la Défense Nationale. Il s'occupa en même temps beaucoup de musique théorique et pratique, collabora au *Ménestrel* et publia des études sur Beethoven (1859), Chopin (1861), Weber (1852), Schubert (1866), Mendelssohn (1869), Chants populaires de la Pologne (1870), plus une brochure: *Du progrès* (1856) et des *Etudes sur la littérature contemporaine* (1865). Il écrivit aussi dans des journaux, notamment au *Courrier de la Rochelle*, qu'il ne quitta qu'à la suite d'attaques violentes de M. Valféon, rédacteur de la *Charente-Inférieure*, qu'il fit condamner devant le tribunal de la Rochelle.

Rallié par la suite à la République, il brigua d'abord le mandat législatif dans le département de la Charente-Inférieure, le 20 février 1876; les électeurs de la Rochelle ne lui donnèrent que 8,044 voix contre 9,442 à M. Fournier, candidat bonapartiste élu. Le 14 février 1877, il échoua une seconde fois avec 9,431 voix contre le même concurrent, qui passa avec 9,957 voix. Mais l'élection de M. Fournier fut invalidée, et les électeurs de la Rochelle, convoqués à nouveau, donnèrent 9,528 voix à M. Barbedette et 8,367 seulement au candidat conservateur. Barbedette siégea à l'Union républicaine et vota avec les opportunistes à la fois contre la droite et contre les intransigeants. Aux élections générales du 21 août 1881, il fut renommé, cette fois sans concurrent, par 11,495 voix sur 13,581 votants et 23,506 inscrits.

Il appartint, sous la législature de 1881-85, à la majorité qui soutint les ministères Ferry et Gambetta, et sanctionna la politique coloniale et la guerre du Tonkin. Enfin, le 6 janvier 1885, il a été élu sénateur de la Charente-Inférieure par 546 voix sur 1,041 électeurs, il prit place à gauche, et a voté, le 22 juin 1886, pour l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, le 13 février 1889, pour le rétablissement du scrutin uninominal, le 18 février pour la proposition de loi Lisbonne restrictive de la liberté de la presse, le 29 mars pour la procédure à suivre devant le Sénat érigé en haute Cour de justice (affaire Boulanger).

BARBENTANE (LOUIS-ANTOINE DE ROBIN, COMTE DE), député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Tarascon (Bouches-du-Rhône), le 3 août 1812, mort au château de Saint-Jean (Saône-et-Loire), le 16 janvier 1869, était le fils d'un ancien chevalier de Malte qui avait été capitaine de vaisseau dans la marine royale et appartenait à une famille de vieille noblesse provençale. Après avoir fait ses études à Sorèze, il s'occupa d'agriculture dans sa propriété de Saint-Jean-le-Priche (Saône-et-Loire) et fut maire de cette commune en 1848. A titre de bonapartiste militant, il fut choisi comme candidat officiel en 1852 et élu, le 29 février, par la 1^{re} circonscription électorale de Saône-et-Loire (Mâcon), avec 21,913 voix sur 24,211 votants et 38,921 inscrits, contre M. de Lamartine qui n'obtint que 1,796 voix. En 1852, il entra au Conseil général de Saône-et-Loire. Les mêmes électeurs lui renouvelèrent son mandat le 21 juin 1857, par 16,950 voix sur 20,845 votants et 37,798 inscrits, contre MM. de Lamartine (2,373 voix), et le baron de Romain (1,446 voix); et, le 1^{er} juin 1863, par 15,971 voix sur 20,569 votants et 29,556 inscrits contre M. Roland, ancien représentant (4,487 voix). Il vota fidèlement avec la majorité, et s'intéressa surtout aux questions d'agriculture. Le 13 août 1855, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur; il avait en outre reçu les ordres de Saint-Etienne de Toscane, et de l'Immaculée Conception de Portugal. Il avait épousé Mlle de Bongars, fille de l'écuyer commandant des écuries de Charles X, remariée depuis avec le général comte Reille.

BARBÈS (ARMAND), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à la Pointe-à-Pitre, le 18 septembre 1809, mort à la Haye (Hollande), le 26 juin 1870, vint tout enfant habiter en France, près de Carcassonne, dans le pays de sa famille; il fit ses études au collège de Sorèze; puis, son père, qui était négociant, lui ayant laissé de bonne heure une assez grande fortune, il vint à Paris vers 1830 pour prendre sa part de toutes les luttes et de tous les complots du parti républicain contre Louis-Philippe. M. Jules Claretie raconte (*Le Plutarque populaire : Armand Barbès*), qu'Etienne Arago, alors directeur du Vaudeville, vit entrer dans son cabinet, rue de Chartres, un grand et beau jeune homme qu'il prit tout d'abord pour un jeune premier: il était porteur d'une lettre de recommandation d'un ami commun, condisciple d'Arago.

« — Les camarades de nos camarades de « classe sont nos amis, lui dit Arago en l'accueillant. Vous venez à Paris pour voir Paris « et sans doute, avant toutes choses, nos théâtres? Vous voulez vos entrées au Vaudeville « probablement? Vous les avez. Ce soir, votre « nom sera inscrit sur le registre du contrôle

« et vous entrerez ici quand il vous plaira. »

Le jeune homme avait écouté sans mot dire. Lorsqu'Arago eut fini: « Citoyen, dit-il simplement, et, de cette voix musicale où l'accent méridional a gardé comme une grâce de l'accent créole, citoyen, je ne viens pas « à Paris pour voir Paris. Je suis jeune. Mon « nom, ma fortune, ma vie, je vous apporte « tout et veux tout donner à la République. »

« Etienne Arago regarda, joyeux et conquis, celui qui venait de parler, et qui, à vingt et un ans, était déjà Armand Barbès. »

Peu de temps après, il était parmi les insurgés d'avril 1834. Arrêté, emprisonné à Sainte-Pélagie, il fut relâché en 1835, après cinq mois de détention. La même année, il facilitait l'évasion, de Sainte-Pélagie, de ses amis Guinard, Godefroy Cavaignac, Armand Marast qui avaient creusé une galerie souterraine, partant du préau de la prison et allant aboutir sous le jardin d'un propriétaire du voisinage. Barbès réussit, de concert avec une jeune fille, sœur d'un de ses amis, à s'introduire, sous un prétexte, dans cette maison, à y prendre le plan des lieux, puis à y revenir au jour fixé pour l'évasion. Puis il se remit à conspirer. Traduit en mars 1836, devant la police correctionnelle pour fabrication clandestine de poudre, il fut encore frappé d'un an de prison. Il en sortit pour fonder, avec Martin Bernard et Blanqui, les sociétés révolutionnaires des *Droits de l'homme*, des *Saisons*, et pour préparer l'insurrection du 12 mai 1839. Cette dernière société ne comprenait que 1,200 adhérents; ils n'en décidèrent pas moins de profiter d'une revue au Champ-de-Mars pour exciter le peuple à un « mouvement ». Groupés dans la rue Bourg-l'Abbé, il se jetèrent sur le poste de la Conciergerie afin de gagner la préfecture de police; puis, pressés par les soldats qui accouraient par le quai des Orfèvres, ils se retranchèrent derrière les barricades de la Cité. Barbès les commandait. Blessé à la tête, il fut pris par les gardes municipaux. Pendant ce temps, le lieutenant Drouineau, commandant du poste, tombait mortellement frappé. Quelques heures après, l'insurrection était réprimée.

Barbès comparut le 27 juin suivant, avec Roudil, Nonguès, Martin Bernard, Mialhou, Martin Noël, etc., devant la Cour des pairs. Il était accusé d'avoir tué net et à bout portant le lieutenant Drouineau, tombé en réalité dans le combat sous une décharge des insurgés. La réquisitoire fut prononcé par M. Franck-Carré, la défense de Barbès par MM. Emmanuel Arago et Dupont. Barbès se leva ensuite, et après avoir déclaré qu'il ne répondrait à aucune des questions posées par l'accusation, ajouta:

« J'étais un des chefs de l'association, c'est moi qui ai préparé le combat, tous les moyens d'exécution; j'y ai pris part, je me suis battu contre vos troupes; mais si j'assume sur moi la responsabilité pleine et entière de tous les faits généraux, je dois aussi décliner la responsabilité de certains actes que je n'ai ni conseillés, ni ordonnés, ni approuvés. Je veux parler d'actes de cruauté que la morale réprovoque. Parmi ces actes, je cite la mort donnée au lieutenant Drouineau, que l'acte d'accusation signale comme ayant été commis par moi, avec préméditation et guet-apens. Ce n'est pas pour vous que je dis cela, vous n'êtes pas disposés à me croire, car vous êtes mes ennemis. Je le dis pour que mon pays l'entende. C'est là un acte dont je ne suis ni coupable ni capable. Si j'avais tué ce militaire, je l'aurais fait dans un combat à armes égales, autant que cela peut se